

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUATRE DÉCEMBRE à 14 h
00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil
Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de
M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 13
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2023_138_BC_13
*Plan de financement pour le
renforcement électrique dans le cadre
de la modernisation de
l'approvisionnement en eau de
Maduran à Saint-Leu.*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme
Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier
HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe
LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
11/12/2023

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Denise DELAVANNE - M.
Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 138 BC 13 : PLAN DE FINANCEMENT POUR LE RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE MADURAN À SAINT-LEU.

Le Président de séance expose :

Contexte :

Initié en 2005 par la Commune de Saint-Leu, ce projet a subi des évolutions significatives tant dans sa conception que dans son envergure. À l'heure actuelle, le projet vise à réaliser les éléments d'infrastructure suivants :

- Une station de potabilisation avec une capacité initiale de 9 000 mètres cubes jour, extensible à 12 000 mètres cubes jour ;
- Un réservoir de stockage pour les eaux traitées d'une capacité de 2 000 mètres cubes, ainsi que la réhabilitation du réservoir existant à Maduran ;
- Une station de pompage et un réservoir de stockage pour les eaux traitées, d'une capacité de 1 000 mètres cubes (en complément du réservoir existant) à Piton 800 ;
- Un réservoir de stockage pour les eaux traitées de 1 000 mètres cubes (en complément du réservoir existant) à Piton 1000 ;
- Une chaîne de transfert des eaux traitées de l'usine de traitement de Maduran à Piton 800 ;
- Une chaîne de transfert des eaux traitées de Piton 800 à Piton 1000.

Le renforcement du câble et du réseau électrique est requis pour refouler les eaux traitées de l'usine de potabilisation de Maduran au réservoir Piton 800 et du réservoir Piton 800 vers le réservoir de stockage Piton 1000. Ces travaux seront réalisés par [REDACTED] conformément à ses compétences.

Objectifs :

L'intervention du [REDACTED] dans ces infrastructures vise principalement à :

- Renforcer le câble électrique du site Piton 800 pour permettre la mise en service de la chaîne de pompage.
- Renforcer le réseau électrique à l'usine de Maduran en créant un poste de transformation Haute Tension (HT) pour alimenter la nouvelle pompe de refoulement vers Piton 800, ainsi que pour raccorder ce nouveau poste de transformation au local de pompage existant.

Montant prévisionnel des travaux :

Bien que les deux interventions nécessitent des travaux électriques distincts pour leur mise en service, il est proposé de signer deux conventions distincts:

- Convention 1 : Relative au renforcement du câble électrique, d'un montant prévisionnel de 15 000,00 € hors taxes. Les travaux sont planifiés pour le premier trimestre de 2024.

- Convention 2 : Relative au renforcement du réseau électrique, d'un montant prévisionnel de 133 660,80 € hors taxes. Les travaux sont prévus pour le 4ème trimestre 2023.

Plan de financement :

- Le Dispositif FACE couvre 80% de l'investissement, soit 102 816,00 € HT.
- Le TCO contribue à hauteur de 20% de l'investissement, soit 25 704,00 € HT, et prend en charge les frais de fonctionnement, soit 5 140,80 € HT.
- Modalités de paiement : Le TCO doit effectuer un paiement de 30 844,80 € HT par virement bancaire au [REDACTED] dès la signature de la convention.

Cette approche permet une meilleure gestion des budgets pour chaque composante du projet, tout en garantissant la réalisation des travaux électriques nécessaires pour chacune d'entre elles.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 09/11/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le plan de financement prévisionnel pour le renforcement électrique dans le cadre de la modernisation d'approvisionnement en eau de MADURAN à Saint-Leu ;

- AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président